

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2025
COMMUNE DE TENDON

La réunion a débuté le 28 novembre 2025 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur CLEMENT Gérard.

Membres présents :

Monsieur CHARTON Bruno
Monsieur CLEMENT Gérard
Madame GREMILLET Frédérique
Monsieur LALEVEE Cédric
Monsieur LALLEMANT Emmanuel
Monsieur MOUHAT Benoît
Monsieur PIERRE Dominique
Monsieur RUBBEN Mathieu
Madame THIERIOT BREVOT Sandrine
Monsieur VAUCHEL Gérard

Membres absents représentés :

Monsieur BEGEL David Pouvoir donné à M LALEVEE Cédric
Monsieur HANESSE RAMOND Jérémie Pouvoir donné à Mme GREMILLET Frédérique

Membres absents :

Madame AUBERT Catherine
Monsieur LATHUILLIERE Damien

Secrétaire de séance : Madame THIERIOT BREVOT Sandrine

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

28112501 - Location logement
28112502 - Télétransmission des actes budgétaires
28112503 - Parcelles forestières
- Questions diverses

28112501 - Location logement

APPROUVE de fixer le loyer à 417€ pour la location du logement au N°4 au 55, route des cascades.

Le loyer pourra être révisable selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE
AUTORISE le Maire à signer les documents en lien avec cette location

28112502 - Télétransmission des actes budgétaires

AUTORISE le Maire à signer la convention @ctes pour permettre la télétransmission des actes budgétaires dans le cadre du passage au CFU (Compte Financier Unique)

28112503 - Parcelles forestières

DECIDE ne pas appliquer son droit de préemption pour les parcelles F 65 et F 67 appartenant à M. GRAVIER Joël

28112504 - Vente Parcelles forestières

APPROUVE la vente des parcelles D 744 et D 745 d'une surface de 880m² à Monsieur CUNIN Gérard pour un montant de 220€ hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec cette vente

28112505 – Permis de Construire Vacherie

VU l'avis favorable de la chambre d'Agriculture des Vosges du 08 juillet 2025,

VU l'avis conforme de la CDPENAF du 01 septembre 2025,

CONSIDERANT la présence d'un pompage à 40 mètres de profondeur sur une parcelle limitrophe au Périmètre de Protection Rapproché des captages de la Heunotte alimentant en eau potable les communes de Tendon Faucompierre Xamontarupt.

CONSIDERANT l'existence d'un site agricole fonctionnel, propriété du pétitionnaire à sept kilomètres à proximité de la production des fruits et plantes à transformer.

REFUSE la nécessité agricole d'une telle installation sur une parcelle accessible par un chemin rural non dimensionné.

DECLINE toutes responsabilités dans les dommages pouvant survenir à tout moment sur la voirie, la forêt communale et le captage en eau potable, essentiel pour les habitants des communes de Tendon Faucompierre Xamontarupt

- Questions diverses**Questions diverses**

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h00.

Madame THIERIOT BREVOT Sandrine
Secrétaire de séance

Monsieur CLEMENT Gérard,
Maire